

Entre les soussignés:

La S.A.S CHLM, société dont le siège social est 48, bis Rue Emile Combe 34170 Castelnaud le Lez, (BP7315, 34083 MONTPELLIERCEDEX4) représenté par David BELLENCONTRE, Directeur Délégué

D'une part,

Et

Le syndicat CGT -représenté par Eric LACOSTE- Délégué Syndical et sa délégation syndicale (M PENE, Mme ALDUDO)

Le syndicat FO - représenté par Marie-Laure GINIBRE - Déléguée Syndical et sa délégation syndicale (M MANSUET, M DRECLERC, Mme AMAR)

D'autre part,

Ont convenu ce qui suit

Préambule :

Deux organisations syndicales de la SAS CHLM, la C.G.T et F.O, ont appelé à un mouvement de grève illimité, pour toutes les unités de l'entreprise, pour le Jeudi 28 mars 2013 et les jours suivants.

Les motifs de cette grève ont été précisés dans un courrier du 27 Mars 2013 joint en annexe.

Article 1 : Levée du préavis de grève

Après avoir écouté les points de vue de chacun lors de réunions de négociation les 30 mars et le 1^{er} avril 2013, et dans le souci de répondre à la fois à la qualité et à la sécurité des soins, aux revendications des salariés et à la sauvegarde du climat social dans l'entreprise les soussignés ont convenu et arrêté ce qui suit :

1 – Les IDE : le maintien de l'organisation des IDE actuellement en place à Castelnaud le Lez est confirmé soit 1 IDE temps plein pour 4 postes plus 1 IDE temps plein supplémentaire pour 24 postes;

2 – Les ASD de Castelnaud le Lez : la création d'un groupe de travail est entériné afin d'établir une meilleure répartition de la charge en soins aux 7 ETP ASD sur les unités A/B/C/D.

3- Les ASH de Castelnaud le Lez : L'activité des ASH sera consacrée au bio nettoyage de l'environnement du soin uniquement. La Création d'un groupe de travail est entériné afin de proposer un projet permettant la ré-internalisation de l'activité en deux étapes, l'une début mai 2013 et la seconde au cours du 3^{ème} trimestre 2013.

La première étape devra permettre l'internalisation du travail des ASH au Pavillon début mai 2013 par rapport à la situation actuelle.

La deuxième étape pourrait permettre l'internalisation du travail de l'ASH sur l'unité du mas du rochet.